

DPC - Développement Professionnel Continu : Inscription programme Printemps 2019
3 étapes OBLIGATOIRES pour réussir votre « Action DPC » :

Pour vous inscrire à une session de DPC, vous devez faire une double inscription :
 en ligne : sur le site www.mondpc.fr et par courrier postal dès maintenant

(en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de caution de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins);

- 1^{ère} étape : remplir la grille EPP d'auto-évaluation avant le stage après avoir reçu le code d'accès par mail,
- 2^{ème} étape : séquence présentielle (2 jours en Avril 2019) au NOVOTEL – Massy Palaiseau (91)
- 3^{ème} étape : remplir le questionnaire d'impact avec votre formateur, après avoir suivi l'étape présentielle.

Je soussigné(e).....
 Orthophoniste libéral(e), Date de naissance (OBLIGATOIRE).....
 Adresse professionnelle complète.....

 Numéro de téléphone (obligatoire)
 Numéro de Portable.....
 e-mail :
 Numéro ADELI.....

déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Cocher
 votre
 choix :

Module n°15 : Travailler l'argent en rééducation des troubles numériques et du raisonnement. Jeudi 25 Avril de 9h à 17h30 et Vendredi 26 Avril 2019 de 9h à 17h30 Formateur : Claudine DECOUR CHARLET, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900015 - Session 1)	Choix du module 15 : <input type="checkbox"/>
Module n°16 : Les outils technologiques en rééducation orthophonique : quand et comment les préconiser chez les enfants porteurs de troubles développementaux du langage écrit ? Jeudi 25 Avril de 9h à 17h30 et Vendredi 26 Avril 2019 de 9h à 17h30 Formateur : Marie Emmanuelle IDIART, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900016 - Session 1)	Choix du module 16 : <input type="checkbox"/>
Module n°17 : L'orthophoniste et l'enfant agité : repérage d'un TDA/H et orientation. Jeudi 25 Avril de 9h à 17h30 et Vendredi 26 Avril 2019 de 9h à 17h30 Formateur : Jean CHAMBRY, Pédopsychiatre. (Réf. de l'action DPC : 18171900017 - Session 1)	Choix du module 17 : <input type="checkbox"/>
Module n°18 : L'Intervention orthophonique auprès des patients atteints de pathologies neurodégénératives : Aphasie primaire progressive, Maladie d'Alzheimer, Parkinson, SEP. Jeudi 25 Avril de 9h à 17h30 et Vendredi 26 Avril 2019 de 9h à 17h30 Formateur : Sophie CHOMEL, Orthophoniste et Neuropsychologue. (Réf. de l'action DPC : 18171900018 - Session 1)	Choix du module 18 : <input type="checkbox"/>
Module n°19 : Importance d'une évaluation transversale dans le diagnostic orthophonique des troubles des apprentissages : fonctions non verbales, attention et fonctions exécutives. Jeudi 25 Avril de 9h à 17h30 et Vendredi 26 Avril 2019 de 9h à 17h30 Formateur : Monique TOUZIN, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900019 - Session 1)	Choix du module 19 : <input type="checkbox"/>

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2019. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2018. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :
 > pour l'ANDPC un forfait de 851,90 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante :
 431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
 et 420 € pour l'ODPC (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à un seul module par an sur le site www.mondpc.fr. (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

Si vous n'avez pas encore validé votre demande de prise en charge DPC en passant par le site www.mondpc.fr, nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli à réception de cette présente fiche d'inscription.

> pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC), somme limitée à 900 euros par an et par professionnel pour l'année 2018.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors ce module :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2019. Toutes les informations au 06.95.68.56.74.

Je m'engage à suivre l'intégralité des 2 jours de stage au NOVOTEL -18/20 Rue Emile BAUDOT - 91120 -Palaiseau.

Fait à _____ Le _____ Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**